



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

CANADA
Province de Québec

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, tenue le mercredi 25 janvier 2017 à 19 h, au 331, rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes Michelle Briand, Janique Lachapelle, Guylaine Marcil (arrivée à 19 h 21), Denise Miron-Marion, Diane Nault, Marie-Anne Poulin et Chantal Tremblay et MM. Bernard Caron, Damien Lafrenière, Daniel Moreau et Jacques Masseur, tous commissaires et formant quorum, de même que Mme Joëlle Laroche (arrivée à 19 h 21), commissaire représentant les parents (primaire), Mme Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (secondaire) et Mme Marylène Lacroix, commissaire représentant les parents (général).

Est absente à cette assemblée, Annette Dumouchel, commissaire.

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain	directeur général;
M. Stéphane Rondeau	directeur du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire;
M. Richard Leblanc	directeur du Service des ressources humaines et du secrétariat général;
Mme Manon Riel	directrice du Service des ressources humaines et du transport scolaire;
M. Charles Pétrin	directeur du Service des ressources matérielles et technologiques;
Mme Monia Lirette	agente d'administration à la Direction générale et aux communications.

Avant le début de la rencontre, M. Richard Leblanc, secrétaire général, a procédé à l'assermentation de la commissaire-parent, Mme Marylène Lacroix.

La présidente, Mme Diane Nault, ouvre l'assemblée et informe que les commissaires-parents ont droit de vote, et ce, depuis le 23 décembre 2016.

2017-CC-001

A-1 Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point B-1-f.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

1. Ordre du jour
2. a) Lecture et adoption du procès-verbal du 30 novembre 2016
b) Suivis
3. Parole au public
4. Correspondance



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 janvier 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-001... SUITE)

5. Les taxes scolaires
 - Information
6. Nomination des délégués officiels à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
7. Résolution de la municipalité de Montcerf-Lytton
 - Information et suivis
8. La diminution de la clientèle
 - Information et suivis
9. Ordre du mérite scolaire
10. Loi 105
11. Dépôt des comptes rendus
 - a) Comité consultatif de gestion du 9 novembre 2016
 - b) Comité de parents du 14 novembre 2016 et du 12 décembre 2016
12. Représentations de la présidente
13. Rapport d'informations du directeur général
- B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE
 1. RESSOURCES ÉDUCATIVES
 - a) Table Éducation Outaouais
 - Projets persévérance scolaire 2016-2017
 - Journées de la persévérance scolaire
 - b) Projet de sensibilisation à la réalité autochtone
 - c) Entente de collaboration et de complémentarité de services en milieu urbain pour les autochtones
 - d) Demande d'appui au Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
 - e) Lettres ouvertes dans le secteur Pontiac
 - f) Commissaire-parent EHDAA
 2. SANCTION DES ÉTUDES
 - a) Taux de réussite aux bulletins et statistiques des établissements



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-001... SUITE)

3. ORGANISATION SCOLAIRE
 - a) Calendrier scolaire 2017-2018
 - b) Modification à la Politique relative aux critères de réparation et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires
 - c) Projets particuliers, grilles-matières 2017-2018 et inscriptions
- C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 1. RESSOURCES HUMAINES
 - a) Démission
 - b) Mandat de négociation (personnel enseignant)
 2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 - a) Nomination du protecteur de l'élève
 - b) Nomination du substitut de protecteur de l'élève
 - c) Bilan de la campagne Centraide 2016
 - d) Élections scolaires 2018 – délimitation des circonscriptions scolaires
 - e) Action collective
- D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE
 1. RESSOURCES FINANCIÈRES
 - a) Registres des chèques
 - I. Registre de chèques du 24 novembre 2016
 - II. Registre de chèques du 7 décembre 2016
 - III. Registre de chèque du 21 décembre 2016
 - IV. Registre de chèque du 9 janvier 2017
 - b) Paiement internet
 - c) Régime d'emprunt à long terme
 - d) Changement des signataires des effets bancaires
 - e) Changement de tarif des frais de garde
 2. TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

Numéro de résolution
ou annotation

(RÉSOLUTION 2017-CC-001... SUITE)

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. RESSOURCES MATÉRIELLES

- a) Acquisition de deux parcelles de terrain pour l'école primaire Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
- b) Ancien centre administratif à Fort-Coulonge –demande de Mme Jane Toller

2. RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

Aucun point

F) AUTRES

- a) Questions des commissaires
- b) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-CC-002

- A-2 a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 30 novembre 2016**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 30 novembre 2016 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- A-2 b) Suivis**

La présidente, Mme Diane Nault, fait les suivis aux points suivants :

- Page 678, A-8 : une confirmation de date est attendue de la part de représentants de la Fondation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO).
- Page 678, A-9 : cette année, aucune équipe de commissaires a été formée, mais il y a eu une équipe administrative.
- Page 686, F-1, M. Charles Pétrin confirme que l'achat de deux lumières LED a été effectué. Elles seront installées à chaque extrémité de la bâtisse.

- A-3 Parole au public**

Il n'y a aucune question du public.

- A-4 Correspondance**

Aucune question sur la correspondance.

- A-5 Les taxes scolaires**

- Information

Mme Diane Nault mentionne que la rencontre prévue avec la sous-ministre, Mme Sylvie Barcelo, a été reportée au 24 février 2017.



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

Numéro de résolution
ou annotation

2017-CC-003

A-6 Nomination des délégués officiels à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Briand, de nommer les personnes suivantes comme déléguées officielles à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec :

- Mme Diane Nault, présidente
- Mme Denise Miron-Marion, vice-présidente

IL EST AUSSI PROPOSÉ que le commissaire, M. Damien Lafrenière, soit nommé substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-7 Résolution de la municipalité de Montcerf-Lytton

Mme Diane Nault informe les membres du conseil qu'une rencontre s'est tenue avec le maire de la municipalité de Montcerf-Lytton, Mme Nadine Carpentier, MM. Charles Pétrin et Harold Sylvain et elle-même, et ce, afin de voir la possibilité d'utiliser les locaux de l'école Dominique-Savio pour aménager la bibliothèque municipale.

A-8 La diminution de la clientèle

- Information et suivis

Mme Diane Nault mentionne que des rencontres ont eu lieu avec la ministre, Mme Stéphanie Vallée, le député, M. André Fortin, et des représentants de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'expliquer l'envoi de la lettre concernant la diminution de clientèle à la Commission scolaire. Un travail de concertation devrait être fait.

A-9 Ordre du mérite scolaire

Mme Diane Nault avise que la soirée de l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec en Outaouais se tiendra le samedi 6 mai 2017 à compter de 18 h. Cette activité sera sous l'égide de la Commission scolaire au Cœur-de-Vallée.

Le comité de sélection composé de Mme Diane Nault et MM. Bernard Caron et Jacques Masseur déposeront la candidature d'une ou d'un commissaire pour cette soirée.

A-10 Loi 105

- Suivis

M. Harold Sylvain attire l'attention des commissaires sur quelques nouveautés dans la loi 105. Il informe que M. Stéphane Rondeau et lui-même participeront à une formation sur la loi 105 le 23 février 2016.

Mmes Joëlle Laroche et Guylaine Marcil prennent leur siège à 19 h 21.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

A-11 Dépôt des comptes rendus

a) Comité consultatif de gestion du 9 novembre 2016

Le compte rendu est déposé.

Mme Michelle Briand demande des explications concernant la participation des élèves à l'événement La Boucle 2017 et les commanditaires. M. Stéphane Rondeau explique l'activité, mentionne que le matériel est reçu par les écoles secondaires et que des demandes de commandites ont été faites à diverses fondations. M. Harold Sylvain précise qu'il y aura une conférence de presse pour présenter ce projet qui est en lien avec l'action prioritaire numéro 2 de la Commission scolaire : « Favoriser le développement professionnel et la mise en œuvre de moyens pour améliorer les habitudes de vie de nos élèves et de notre personnel ».

Mme Michelle Briand demande s'il est possible que la présentation de M. Jean-Pierre Courteau qui sera faite aux membres du comité consultatif de gestion concernant le bilan de santé en Outaouais puisse être présentée aux membres du conseil des commissaires. M. Harold Sylvain fera les démarches pour planifier cette présentation.

Mme Michelle Briand demande si des projets sont présentés au Défi OSEntreprendre. M. Stéphane Rondeau mentionne que plusieurs projets ont été déposés jusqu'à maintenant. La promotion de ce concours se poursuit. De plus, il informe que des projets sont présentés dans le cadre du Défi génie inventif.

b) Comité de parents du 14 novembre 2016 et du 12 décembre 2016

Les comptes rendus sont déposés.

A-12 Représentation de la présidente

Mme Diane Nault dépose son rapport pour le mois de décembre 2016.

A-13 Rapport d'informations du directeur général

M. Harold Sylvain informe qu'il participera au 1000 Km du Grand défi Pierre Lavoie en tant que cycliste pour la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ). Cette équipe commandite l'école Poupore dans l'achat de matériel sportif. Le représentant de la Commission scolaire à la prochaine édition du 1000 Km du Grand défi Pierre Lavoie est le directeur de la formation générale adulte, M. Réjean Potvin.



Numéro de résolution
ou annotation

2017-CC-004

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

1. RESSOURCES ÉDUCATIVES

a) Table Éducation Outaouais

- Projet persévérance scolaire 2016-2017
- Journée de la persévérance scolaire

En faveur de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 69,8 % dans l'Outaouais¹; l'un des plus faibles au Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active,
- vit sept ans de moins qu'un diplômé,
- a deux fois plus de chance de recourir au chômage,
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale,
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang),
- les taxes et impôts perçus en moins,
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires;

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet de faire :

- un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée,
- des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous,
- des citoyens et citoyennes plus engagés;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay, de déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) et de s'inscrire comme partenaire;

¹ Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015). TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION APRÈS 7 ANS AU SECONDAIRE, RÉSEAUX PUBLIC ET PRIVÉ SEXES RÉUNIS, COHORTE 2006-2007 (ayant graduée en 2014)



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

Numéro de résolution
ou annotation

(RÉSOLUTION 2017-CC-004... SUITE)

D'appuyer la Table éducation Outaouais (TÉO) afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De déclarer la persévérance scolaire et la réussite éducative comme une priorité pour notre organisation et le développement de la région et ses territoires;

De faire parvenir copie de cette résolution à la TÉO au 34, rue Binet à Gatineau, J8Y 2T4 ou par ou par courriel à info@tableeducationoutaouais.com.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Rondeau informe qu'à la suite d'appel de projets en persévérance scolaire 2016-2017, six projets de la Commission scolaire ont été retenus. De plus, il mentionne que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront du 13 au 17 février 2017. À la suite de cette semaine, un certificat de Superhéros sera remis aux commissaires qui auront fait le plus d'actions en lien avec la persévérance scolaire.

b) **Projet de sensibilisation à la réalité autochtone**

M. Stéphane Rondeau informe les membres du conseil sur le financement reçu à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin qu'une semaine de sensibilisation à la culture amérindienne soit organisée pour permettre le mieux-vivre ensemble.

2017-CC-005

c) **Entente de collaboration et de complémentarité de services en milieu urbain pour les autochtones**

CONSIDÉRANT l'importance de notre implication aux travaux menés par la Table de collaboration et de complémentarité des services en milieu urbain pour les autochtones;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin, de mandater Mme Diane Nault (présidente) et M. Stéphane Rondeau (directeur général adjoint) à participer aux travaux de cette Table, et de signer l'entente de collaboration et de complémentarité de services en milieu urbain pour les autochtones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-CC-006

d) **Demande d'appui du Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais**

CONSIDÉRANT la complexité de certaines situations problématiques vécues, chez des élèves, qui sont un obstacle à leur réussite;

CONSIDÉRANT que la nature de ces problématiques complexes est autre que scolaire et que les services requis pour remédier à ces situations complexes relèvent de la santé;

CONSIDÉRANT la spécialité et la spécificité de la nature des services requis (ex : santé mentale et troubles graves du comportement);

CONSIDÉRANT la mission du milieu scolaire (instruire, socialiser, qualifier);

CONSIDÉRANT l'entente de services entrent le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais désire pouvoir compter sur le réseau de la santé (MSSS) pour pourvoir à ces services et rendre accessibles dans des délais raisonnables, les services spécialisés requis par notre clientèle jeune, et ce, dans nos deux territoires (Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac).



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-006... SUITE)

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marylène Lacroix, de faire parvenir cette résolution au Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Lettres ouvertes dans le secteur Pontiac

Monsieur Stéphane Rondeau mentionne, comme convenu, qu'une lettre ouverte, version française et version anglaise, a été publiée dans le journal du Pontiac. Après discussion, les commissaires s'entendent de l'importance d'informer les gens des démarches entreprises.

2017-CC-007

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, de faire une deuxième rencontre avec le député de Pontiac, M. André Fortin, pour les suites de la démarche entreprise.

2017-CC-008

f) **Commissaire-parent EHDAA**

CONSIDÉRANT les caractéristiques propres à notre commission scolaire au regard de notre clientèle et de sa dispersion;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées lors du recrutement des parents afin de participer au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT notre volonté de permettre une plus grande participation des parents;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Solange Oliveira, de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) d'assouplir les critères d'admissibilités afin de permettre à un parent d'élève à risque d'avoir accès au poste de commissaire-parent EHDAA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **SANCTION DES ÉTUDES**

a) **Taux de réussite aux bulletins et statistiques des établissements**

M. Stéphane Rondeau dépose le tableau des taux de réussites aux bulletins et statistiques de chaque établissement primaire et secondaire. Il mentionne que les établissements ont pris les mesures nécessaires afin de permettre l'amélioration des taux.

3. **ORGANISATION SCOLAIRE**

a) **Calendrier scolaire 2017-2018**

Considérant différents enjeux, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

Numéro de résolution
ou annotation

2017-CC-009

b) Modification à la Politique relative aux critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de respecter les encadrements ministériels relatifs aux critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires;

CONSIDÉRANT les changements d'indice de défavorisation des écoles;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil et les disponibilités des locaux dans les écoles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Briand, de modifier le bassin d'alimentation du secteur trois (3) de la municipalité de Déléage, comme convenu lors du comité de travail du 23 janvier 2017. L'application des changements se fera de manière progressive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des soirées d'information seront organisées pour informer les parents des secteurs touchés par ce changement.

c) Projets particuliers, grilles-matières 2017-2018 et inscriptions

M. Stéphane Rondeau mentionne que le processus des inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018 est commencé. De plus, en plus des grilles-matières prescrites par le curriculum de base du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur approuvées par les conseils d'établissements, certains projets particuliers seront offerts dans chacun des établissements de la Commission scolaire.

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. RESSOURCES HUMAINES

a) Démission

CONSIDÉRANT le départ de la personne suivante :

Nom	Fonction
Labelle-Légaré, Pauline	Orthopédagogue

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin, de prendre acte de la démission de cette personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-CC-010



Numéro de résolution
ou annotation

2017-CC-011

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

b) Mandat de négociation (personnel enseignant)

CONSIDÉRANT la signature d'une nouvelle entente nationale le 18^e jour du mois d'avril de l'an 2000;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter certaines matières de l'entente nationale aux besoins et aux réalités de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT l'importance de signer avec le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières une entente locale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, d'accorder au comité patronal de négociation, le mandat de négocier avec le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières le contenu de la prochaine entente locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2017-CC-012

a) Nomination du protecteur de l'élève

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établi par une commission scolaire de la Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation du Comité de parents conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Daniel Moreau, de désigner M. Raynald Labelle à titre de protecteur de l'élève à partir du 1^{er} mars 2017 jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Nomination du substitut du protecteur de l'élève

M. Richard Leblanc informe que la personne choisie s'est désistée, il y aura donc un nouvel affichage.

c) Bilan de la campagne Centraide 2016

M. Richard Leblanc présente le bilan de la campagne Centraide 2016.

d) Élections scolaires 2018 – délimitation des circonscriptions scolaires

M. Richard Leblanc informe que les élections scolaires se tiendront à l'automne 2018. Il présente le calendrier des travaux en vue de ces élections. La première étape consiste à délimiter les circonscriptions électorales, et ce, pour assurer une représentation juste et équitable des électeurs à la Table du conseil.



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

Numéro de résolution
ou annotation

**D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT
SCOLAIRE**

1. RESSOURCES FINANCIÈRES

a) Registres des chèques

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques qu'a effectué la commissaire, Mme Joëlle Laroche;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire-vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Joëlle Laroche, que les registres de chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du 24 novembre 2016, du 7 décembre 2016, du 21 décembre 2016 et du 9 janvier 2017 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Paiement internet

Mme Manon Riel informe qu'il est possible pour les contribuables d'effectuer leur paiement par internet pour les banques suivantes : CIBC et TD. Pour ce qui est de la Scotiabank, le service sera disponible dans les prochaines semaines. Ces institutions financières s'ajoutent à celles déjà en vigueur pour la Commission scolaire.

c) Régime d'emprunt à long terme

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 610 000. \$;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (« Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Daniel Moreau,

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 610 000. \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

2017-CC-014



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-014... SUITE)

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - d) et aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

Numéro de résolution
ou annotation

(RÉSOLUTION 2017-CC-014... SUITE)

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La présidence du conseil des commissaires,
- ou la Direction générale,
- ou la Direction des ressources financières
- de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-CC-015

d) Changement des signataires des effets bancaires

CONSIDÉRANT le changement de personnel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, d'autoriser les changements des signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Deux signatures sont obligatoires parmi les personnes autorisées.

ÉTABLISSEMENT	SIGNATAIRES
Centre des adultes de Maniwaki	Réjean Potvin Christine Langevin France Lyrette
École secondaire Sieur-de-Coulonge	Julie Martin René Allard Julie Dumoulin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Changement de tarif des frais de garde

Mme Manon Riel informe que depuis le 1^{er} janvier 2017, la contribution journalière des parents utilisateurs des services de garde en milieu scolaire a augmenté de 8,10 \$ à 8,15 \$.

2. TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point.



Numéro de résolution
ou annotation

2017-CC-016

2017-CC-017

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. RESSOURCES MATÉRIELLES

a) Acquisition de deux parcelles de terrain pour l'école primaire Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT qu'une partie de la cour de l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau est sur le terrain de la Fabrique (Coopérative du Vieux Clocher);

CONSIDÉRANT que le puits de l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau est sur le terrain de la Fabrique (Coopérative du Vieux Clocher);

CONSIDÉRANT que La Fabrique (Coopérative du Vieux Clocher) cède à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ces deux parcelles de terrain, et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau fournira la main-d'œuvre pour la relocalisation et la construction des clôtures;

CONSIDÉRANT l'obligation de mandater la Société immobilière du Québec pour toutes transactions;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Briand, d'autoriser M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, à faire les démarches pour l'acquisition de ces deux parcelles de terrain pour l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et de mandater la Société immobilière du Québec pour l'accompagnement lors de cette transaction;

IL EST AUSSI PROPOSÉ que la Commission scolaire assumera une partie des frais d'arpentage, les frais de dépôt pour le nouveau cadastre et une partie des frais de notaire, et ce, en plus de fournir la clôture manquante. Également, d'autoriser la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Harold Sylvain, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, et ce, pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**b) Ancien centre administratif à Fort-Coulonge
Demande de Mme Jane Toller**

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Jane Toller pour l'achat de l'ancien centre administratif situé au 185, rue Principale à Fort-Coulonge portant le numéro BICS 774-020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire n'utilise plus ce bâtiment, et ce, depuis la fusion de 1998;

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour l'aliénation d'un bâtiment dont la valeur excède 100 000 \$ en vertu de l'article 3 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (I-13.3, r.7)*;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à la vente par voie d'appel d'offres public en vertu de l'article 4 du même règlement dans le cas d'une réponse favorable du ministre;

CONSIDÉRANT l'obligation de recourir aux services de la Société immobilière du Québec pour disposer d'un immeuble en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques (I-8.3)*;



**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 janvier 2017

Numéro de résolution
ou annotation

(RÉSOLUTION 2017-CC-017... SUITE)

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Guylaine Marcil, d'informer Mme Toller

- que les démarches seront entreprises pour mettre en vente l'ancien centre administratif,
- de demander l'autorisation ministérielle pour la vente de celui-ci,
- de recourir aux services de la Société immobilière du Québec pour accompagner la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais dans la procédure d'aliénation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) AUTRES

F-1 Questions des commissaires

Mme Marie-Anne Poulin profite de l'occasion pour inviter les commissaires au carnaval d'hiver de Maniwaki « La Pakwaun », organisé par le club Richelieu La Québécoise. Cet organisme remettra les profits de cet événement à la jeunesse.

Mme Janique Lachapelle s'interroge sur le remplacement à long terme d'une enseignante. M. Richard Leblanc l'informe qu'une personne ayant les compétences sera en poste.


2017-CC-018

F-2 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Mme Diane Nault, que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Secrétaire général


Présidente